

# Résolution sur la traite des femmes et des enfants au Cambodge

2005/2505(RSP) - 13/01/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 107 voix pour, aucune voix contre et une abstention, une résolution sur la traite des femmes et des enfants au Cambodge.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

La résolution rappelle l'attaque lancée contre le centre Srey Khan de l'association « Agir pour les femmes en situation précaire » (AFESIP), où se trouvaient 91 femmes et jeunes filles, dont 83 avaient été libérées, la veille, par des agents travaillant pour le département chargé de la lutte contre la traite des êtres humains et la protection des enfants, d'un hôtel où l'on pratiquait la prostitution. Elle rappelle également les menaces de mort reçues par Mme Somaly Mam, militante qui œuvre en faveur des enfants contraints à la prostitution et dont la protection ne peut être garantie par le gouvernement cambodgien.

Le Parlement souligne son inquiétude quant à la prostitution infantile au Cambodge et à la traite des êtres humains, pratiquée tant à destination qu'en provenance du Cambodge, dans le but de les utiliser à des fins de travail forcé, de prostitution, de mendicité ou d'adoption illégale. Il condamne l'attaque menée le 8 décembre 2004 contre le centre de l'AFESIP abritant des victimes de la traite des êtres humains à Phnom Penh et l'enlèvement de 91 femmes et jeunes filles, dont des mineures. Il condamne également l'industrie du tourisme sexuel au Cambodge et dans les autres pays où cette pratique a cours, et demande que les États membres de l'UE adoptent et appliquent la législation nécessaire pour traduire en justice toutes les personnes mêlées à des affaires de tourisme sexuel impliquant des mineurs.

Les députés insistent pour que la Commission :

- tienne compte des droits des enfants et des femmes victimes de traite dans la programmation de sa politique des droits de l'homme, dans le cadre de l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme;
- soutienne les organisations de défense des droits de l'homme au Cambodge, et notamment celles qui se consacrent à la protection des victimes de la traite et de l'exploitation sexuelle.

Le gouvernement et les autorités cambodgiennes sont invités à :

- ratifier le Protocole des Nations unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que la Convention des Nations unies contre le crime organisé;
- garantir la sécurité des organisations œuvrant pour la protection des enfants, ainsi que de leurs militants, s'agissant notamment des organisations qui s'emploient à venir en aide aux victimes de la traite et de l'exploitation sexuelle;
- garantir la sécurité de Somaly Mam, dont la vie est en danger.

Le Parlement dénonce l'exploitation sexuelle des mineurs en tant que crime *erga omnes* et atteinte aux droits fondamentaux des enfants, qu'il faut combattre à tous les niveaux. Il invite les États membres de l'Union européenne à lutter conjointement contre le crime organisé et la traite des êtres humains, et spécialement contre la traite des mineurs.